

SECTION EUROPEENNE ALLEMAND/HISTOIRE-GEO

Objectif de la section

La section européenne est une option que l'on peut débiter en seconde et qui se poursuit jusqu'en terminale pour obtenir un baccalauréat avec mention section européenne. Elle complète l'enseignement d'allemand LV1 et permet de bénéficier de 2 heures supplémentaires d'enseignement en langue allemande en petit groupe et garantit le maintien d'au moins 4 heures de pratique linguistique par semaine.

Recrutement et qualités requises

⇒ La motivation est le critère fondamental !

Les élèves de LV1 ou de LV2 allemand sont acceptés mais ils doivent montrer un intérêt manifeste pour la langue allemande et l'Allemagne. Il n'est pas obligatoire d'avoir fait une section européenne au collège.

La certification en fin de seconde : Examen niveau B1

Le diplôme

Les élèves obtiennent un baccalauréat mention section européenne qui leur permet de valoriser leur demande de recrutement pour des écoles ou de postuler à des cursus universitaires franco-allemand

